

AFR/RC19/R6 :

Le Comité régional,

Ayant examiné et discuté le rapport soumis par le Directeur régional sur l'enseignement et la formation professionnelle dans la Région africaine¹ ;

Considérant qu'une continuité d'action est indispensable vue l'importance et l'urgence du problème de l'enseignement et de la formation professionnelle dans nos pays ;

Convaincu de la nécessité pour chaque Etat d'entreprendre des études de l'emploi basées sur une information utilisable afin de pouvoir orienter et planifier valablement les programmes d'enseignement et de formation en fonction des besoins et des ressources disponibles,

1. FELICITE le Directeur régional et ses collaborateurs pour l'excellent rapport soumis à l'examen du Comité ;
2. DEMANDE au Directeur régional de continuer son action dans le sens des recommandations incluses dans le rapport ;
3. INVITE les Gouvernements à tous mettre en œuvre pour a) entreprendre l'analyse des informations devant permettre de déterminer les objectifs éducationnels, et b) promouvoir un enseignement intégré dans les centres d'enseignement et de formation du personnel des services de santé des pays de la Région africaine ;
4. PRIE le Directeur régional de transmettre au Directeur général, conformément aux alinéas c) et d) du dispositif 2 de la résolution WHA21.20 les recommandations et les conclusions de la présente session en vue de leur inclusion dans le rapport qu'il soumettra à la quarante-cinquième session du Conseil exécutif.

Octobre 1969, **19**, 7

¹ Documents AFR/RC19/5 et AFR/RC19/5 Add.1